

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01-979

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01-979 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES FRAIS ET MODALITÉS DE PUBLICATION DANS LES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ »

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 24 janvier 2024, le Règlement portant le numéro 2024- 01- 979 intitulé « **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES FRAIS ET MODALITÉS DE PUBLICATION DANS LES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ** ».

Que l'objet de ce règlement est d'établir les frais et modalités de publication dans les outils de communication de la Municipalité.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ A WICKHAM CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Wickham, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 2024-01-979 à l'hôtel de ville et sur notre site internet (www.wickham.ca), conformément au Règlement numéro 2019-04-888, le vingt-neuvième jour du mois de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce trentième jour du mois de janvier 2024.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière